



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Arras, le 19 septembre 2013

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale

**Le Directeur Départemental**

**Délégation Départementale  
à la Vie Associative**

à

Affaire suivie par :  
Patrick RODIER  
I.Deregnaucourt ☎ 03/21/23/87/97

Monsieur DESMAREZ THOMAS  
Président de l'Association du Haras de l'Ermitag  
1 Rue de la Vangerie  
62840 LAVENTIE

P.J. Arrêté d'agrément

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une ampliation de l'arrêté en date du **20/09/2013** par lequel est accordé l'agrément « Sport » sous le n°**62SP13-025** à l'association sportive dénommée **ASSOCIATION DU HARAS DE L ERMITAGE** dont le siège social est situé à LAVENTIE.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



**Serge SZARZYNSKI**

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREF ET DU PAS-DE«CALAIS

Arras, le 19 septembre 2013 Direction Départementale de la Cohésion Sociale Le Directeur Départemental Délégation  
Départementale à

à la Vie Associative

Affaire suivie par: Monsieur DESMAREZ THOMAS

Patdck RODTER Président de l'Association du Haras de l'Ermitag

62840 LAVENTIE P.J. Arrêté d'agrément

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une ampliation de l'arrêté en date du 20/09/2013 par lequel est accordé l'agrément » sous le n°625P13-025 à l'association sportive dénommée ASSOCIATION DU HARAS DE L ERMITAGE dont le siège social est situé à LAVENTIE.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Serge SZARZYNSKI